

Extrait du Revue du Mauss permanente

<http://www.journaldumauss.net>

Pour une pensée éthique de l'économie [II]

- Supplément du MAUSS - Articles -

Date de mise en ligne : jeudi 12 avril 2007

Description :

E. Günter Schumacher critique les conceptions économicistes de l'éthique et plaide pour une subordination de l'économie à l'éthique à l'échelle européenne.

Revue du Mauss permanente

LA RELATION ENTRE L'ECONOMIQUE ET LE POLITIQUE [1]

Réfléchir sur des obstacles qui se dressent sur le chemin de l'élaboration d'une pensée éthique européenne de l'économie ne nécessite pas uniquement de clarifier les différents termes utilisés en Europe pour l'éthique (pour le moment limité aux espaces franco-, germano- et anglophones), mais aussi d'analyser les différentes formes de penser l'économie et le politique qu'on y trouve. La description des différences culturelles, faite dans une analyse précédente (Schumacher, 2005), a montré que la France se distingue du monde germano- et anglophone par le fait qu'on discute dans le monde universitaire francophone la question d'une organisation « juste » de l'économie surtout dans la philosophie politique, composante de la science politique. Cette priorité du regard politique reflète une prédominance supposée du politique face à l'économie. La position forte de l'État centralisateur français face à l'économie et les situations différentes en Allemagne et au Royaume Uni sont bien connues et ont fait l'objet de nombreuses études. Le but de cette partie n'est donc pas de résumer des faits historiques et sociologiques bien connus de ces divers pays. Dans une optique analytique qui s'intéresse à des constantes culturelles qui influencent la pensée des contemporains européens et ainsi leur manière de s'imaginer une entité puissante européenne dans l'avenir, le regard se tourne plutôt vers des indices qui révéleraient des façons différentes de penser l'économie et le politique, sans les assimiler simplement à des diverses manifestations historiques en forme de « modèles ». De tels indices qui reflètent des fondamentaux culturels de perception et conceptions, peuvent être trouvés dans les différentes langues elles-mêmes. Analyser des notions et découvrir les perceptions, interprétations ou convictions fondamentales qui s'expriment à travers elles, ne signifie pas expliquer en même temps les causes qui sont responsables du développement de telles notions. L'analyse de causalité dans le domaine de ces fondamentaux est, certes, très intéressante et ambitieuse, mais très difficile. L'analyse des notions, qui suit se contente, en conséquence, de révéler les perceptions fondamentales sans prétendre vouloir expliquer leurs raisons d'existence.

Une telle analyse des notions qui sont importantes pour notre problématique, c'est-à-dire, les notions d'« économie », « economy » et « Wirtschaft », a été faite récemment par Frédéric Langer (2004). Partant du mot grec « oikonomia » qui est à l'origine des expressions françaises et anglaises, et qui désigne la direction et la gestion d'une « maison », c'est-à-dire d'un domaine seigneurial, l'auteur présente les quatre types différents de signification qui sont couverts en français par le mot « économie » : 1) une vertu ou ses résultats, 2) une science sociale, 3) l'objet de cette science et 4) l'organisation des parties d'un tout (Langer, 2004, p. 333).

Mis à part le quatrième type, les significations données englobent le même champ : les activités matérielles de productions, de distributions et de consommation des biens (et de services) ; et ce champ est « en outre borné » par la distinction entre « l'économie » et « le politique » (Langer, 2004, p. 333). Cette distinction est faite déjà chez les Grecs où elle indique une frontière qui représente justement un des objets de grandes controverses contemporaines et d'une future éthique européenne de l'économie. Où fixer les bornes dans l'avenir ? Où tracer la frontière ? La délimitation du champ « économique », qui est donc impliquée par les notions respectives « économie », « economy » ou « Wirtschaft » dans les différentes cultures, reflète, par conséquent, ce qui a été et ce qui est aujourd'hui encore considéré comme frontière normale dans une culture. C'est seulement à partir de cet héritage culturel et conscient de ses différences qu'une réflexion commune (européenne) sur le rôle de l'économie pourrait être menée. La comparaison franco-anglo-allemande des notions ci-dessus permet de mieux saisir ce qui semble être considéré dans l'inconscient collectif d'une culture comme « normal » ou « anormal ».

Premier constat d'une telle comparaison : Dans le monde anglophone, on commence à employer le terme *economy* comme synonyme pour tout un pays ou la société toute entière (Langer, 2004, p. 333-334) : « How can we explain that a country like Japan [&] has become the world's most productive economy ? » (Samuelson, Nordhaus, 1989, p. 700 citée selon Langer). La notion anglaise *economy*, couvre tous les sens de la notion française « économie » sauf le deuxième (science sociale) pour lequel l'anglais emploie le terme *economics* [2] et vit son élargissement sémantique dans le champ du troisième sens mentionné ci-dessus (objet d'analyse). Un tel emploi synonyme des

termes anglais *economy* et *country* suggère la discrète disparition dans le monde anglophone d'une frontière entre l'économique et le politique.

L'extension sémantique du terme *economy* au détriment du politique est facilitée dans la culture anglophone par le fait qu'en son sein la place du politique est depuis longtemps relativisée, nuancée et plus limitée, ce qui se manifeste par l'existence de deux mots, là où le français et l'allemand en utilisent un seul. En effet, en anglais, on fait une distinction entre *policy* et *politics*. Avec *politics*, on désigne les questions proprement politiques, celles qui portent sur les objectifs. Le mot *policy* est utilisé pour les questions des mesures d'application, soulignant l'aspect technique dans ce domaine. Cette distinction suggère qu'il y a dans la sphère des activités de l'État des aspects « non-politiques », à savoir purement techniques, et l'emploi de ce terme « véhicule l'idée que l'action de l'État n'est peut-être pas nécessairement politique » (Langer, 2004, p. 334). La place pour la « vraie » politique d'un État est donc « par définition », au sens propre du terme, réduite et l'espace « non-politique » ouvert pour l'arrivée de l'*economy*.

Deuxième constat : Des problèmes de traduction des termes anglais *economy*, *policy* et *politics* en français le signalent, la place respective de l'économique et du politique dans la culture francophone n'est pas du tout la même que dans le monde anglophone. *Advanced market economy* se traduit par « pays développé à économie de marché » [et tout] se passe comme si la langue française était imprégnée de la prérogative du politique. « On ne peut pas, pour l'instant, dire : « la France est une économie », alors que « the US is an economy » est acceptable en anglais & [car en] français, l'économie est une partie du tout social, elle reste subordonnée à un maître, l'État-nation, qui seul représente ce tout. » (Langer, 2004, p. 334 ; les textes en [] sont des ajouts de l'auteur). Dans le monde francophone, on ne connaît qu'une seule expression : « politique » [3] pour désigner cette sphère spécifique et on n'attribue pas une autonomie à ces aspects techniques, qui serait reflétée par un terme spécifique.

On peut donc constater que, consciemment ou inconsciemment, le monde francophone continue, malgré le phénomène de la mondialisation, à penser l'économique comme séparable du politique et comme subordonné à celui-ci. La prédominance du politique ne se manifeste donc pas uniquement dans la sphère de la réflexion éthique - où les questions morales, qui concernent toute une société, sont traitées surtout par la science politique - mais aussi au niveau de l'objet de l'analyse éthique économique, c'est-à-dire de la bonne articulation entre le politique et l'économique. Cela est logique et très cohérent car, si on pense que le politique peut réclamer légitimement la supériorité dans une société, c'est surtout la science, dédiée qui devrait fournir les explications (et les orientations ?).

Troisième constat : Le terme allemand *Wirtschaft* suggère qu'une nette séparation entre les deux sphères, économique et politique, n'existe pas et que les liens unissant les deux combinent des éléments complémentaires dans un ensemble harmonieux. Cette apparente perception germanique, étonnante pour des franco- et anglophones et caractéristique pour la diversité européenne (souvent citée, mais mal connue dans ses profondeurs), s'explique par le fait que l'expression *Wirtschaft* dérive du mot *der Wirt*, signifiant « l'aubergiste » ou « l'hôte » (Langer, 2004, p. 334). Chaque étranger, qui arrive dans le monde germanophone découvre, en effet, qu'on utilise le terme *Wirtschaft* non seulement pour l'économie, mais également pour un café ou un bar. Dans une auberge, c'est l'aubergiste qui « gouverne » et « ...il y a donc clairement un maître dans cette maison. L'existence du politique n'est donc pas menacée par le sens très large du mot *Wirtschaft* puisqu'elle ne se situe ni au-dessus ni au dessous : elle lui est consubstantielle. En transposant le domaine seigneurial grec dans la métaphore de l'auberge, l'allemand conserve la liaison entre économique et politique. » (Langer, 2004, p. 334)

Cette conclusion sous-entend que le privé (i.e. l'économique) et le public (i.e. le politique) seraient liés dans une auberge. Cela pose trois questions : Primo, dans quelle mesure peut-on définir l'économique comme une chose de « privé » ? Secundo, « public » et « politique » sont-ils synonymes ? Tertio, l'auberge est-elle un lieu privé ou public ? Une réponse à ces trois questions demande une clarification tout d'abord la distinction entre « l'espace » public et « la sphère » politique, car la sphère politique, qui couvre le champ d'intervention de l'État et des pouvoirs publics, est plus restreinte que l'espace public qui, lui, englobe, à côté des pouvoirs politiques, également la société civile et les

multiples interactions (aussi économiques) des groupes qui la composent. Tandis que la tradition anglophone, avec sa différenciation entre polics et policies, avec son aménagement de la pluralité de la société civile par un respect des différentes communautés, n'a pas de grand problème avec cette distinction, la tradition française a tendance au contraire, avec sa suprématie de l'État centraliste, avec sa méfiance séculaire à l'égard des groupes intermédiaires et des différences culturelles, avec l'expérience d'une unité politique qui s'est construite davantage contre les pluralités de la société civile, à confondre l'espace public avec la sphère publique (Willaime, 2004).

Une telle tendance n'est pas observable dans l'histoire allemande car le régionalisme, le fédéralisme, et la diversité culturelle valorisée et respectée ont entre autres permis que l'espace public soit toujours vu comme beaucoup plus large que la sphère publique. Donc si les Allemands et les Britanniques ne confondent pas facilement l'espace public et la sphère publique, cela ne signifie pas pour autant que la relation entre l'économie et le politique soit de même nature dans les deux pays. La simple analyse de la notion allemande *Wirtschaft* signale que l'économie n'est pas dans la culture allemande un domaine de société dont l'autonomie doit, par définition, toujours être défendue contre un domaine politique tout puissant (philosophie « libérale »). L'économie est un domaine, certes autonome, mais intégré dans un tout où le politique a légitimement sa place. A partir de cette perception, différents courants de pensée spécifiquement allemands sont nés dans les sciences économiques, comme, l'École Historique ou l'École de Fribourg (Ordoliberalismus comme base du concept allemand de « l'économie sociale de marché ») (voir par exemple Baslé, sans indication d'année).

Cette brève étude des notions respectives en anglais, en français et en allemand montre que l'économie et le politique et leurs relations ne sont pas pensées traditionnellement d'une façon identique dans ces trois mondes linguistiques : · un rôle limité pour le proprement politique dans le monde anglophone, où on peut assister même, depuis quelques années, à une mise en question du politique par une offensive de l'économie (economy = country) ; · une prédominance supposée du politique envers l'économie en France où on attribue à l'État une telle importance que l'on confond souvent même la sphère publique avec l'espace public ; · une perception allemande d'une consubstantialité de l'économie et du politique, qui accepte les autonomies de ces domaines de sociétés, sans nécessairement les opposer ou nier les liens constructifs par lesquels ils sont articulés dans un ensemble sociétal équilibré.

Proposer ci pour la construction européenne une réflexion spécifiquement « éthique » (et pas politique) sur l'objet : l'économie sera probablement perçu différemment en fonction de la culture d'origine du destinataire de cette proposition. Pour un membre du monde anglophone, une telle proposition ne pose pas de problème. Compte tenu de la place bien établie de ethics dans cette culture (Schumacher, 2005) et de l'importance qu'on y donne à l'économie. Pour un germanophone cette proposition signifierait l'application d'un regard universitaire bien établi (*Wirtschaftsethik*) à une nouvelle entité en formation c'est-à-dire l'Union Européenne. Il y chercherait, suivant ses dispositions culturelles, un nouvel équilibre entre le politique européen et l'économie européen. Le plus grand problème se pose probablement pour un francophone. Etant donné le rôle subordonné attribué à l'économie, il pourrait interpréter cette proposition comme une invitation à abandonner l'approche française, capitulant ainsi devant l'affaiblissement du domaine politique, pour ne pas dire de l'État national, organisateur suprême d'une société et institution morale qui fournit les valeurs de références. Au pire, le francophone pourrait voir dans cette proposition le cheval de Troie d'un utilitarisme « néo-libéral » qui légitimerait de manière philosophique la prise du pouvoir de la mondialisation au sens de l'Union Européenne.

Face à ces inquiétudes françaises potentielles, présentées peut-être d'une façon trop dramatique, des arguments rassurants en faveur d'une réflexion éthique de l'économie seront développés dans la deuxième partie de cet article. Cependant, on peut déjà souligner qu'une telle réflexion éthique, qui vient compléter celle menée en science politique, donne la possibilité, dans le cadre d'un conseil scientifique de la politique, d'aider celle-ci à retrouver un poids dans la nouvelle société européenne. Une telle réflexion éthique de l'économie, prise en considération par les acteurs politiques, pourra redonner à la politique l'autorité morale d'une instance suprême de régulation de société.

CONSEQUENCES POUR L'ELABORATION D'UNE (PENSEE) ETHIQUE EUROPEENNE DE L'ECONOMIQUE

La nouvelle utilisation de l'expression française : « éthique économique »

L'absence d'une tradition scientifique dans le monde francophone autour d'une réflexion systématique appelée et conçue comme « éthique économique » ne veut pas dire qu'une telle réflexion n'existe pas. En effet, depuis une trentaine d'années, on peut trouver de plus en plus, dans le monde francophone, de réflexions systématiques qui se désignent elles-mêmes comme des réflexions traitant la problématique de « l'éthique économique ». Ce chapitre essaie de sonder ce que révèle ce nouveau phénomène : américanisation, mutation sans fin précise ou retour aux sources de la pensée française ? C'est seulement après cette clarification de la nouvelle utilisation de l'expression française « éthique économique » que les conséquences pour une approche « éthique de l'économie » pourront être présentées d'une façon facilement compréhensible.

Les observations faites dans ce chapitre précisent des réflexions préparatoires, conformément à l'approche épistémologique précisée dans une analyse précédente (Schumacher, 2005). Elles ne sont donc pas le résultat d'une étude quantitative en lexicologie menée spécialement à ce propos, mais elles pourraient fournir, pour l'avenir, un fonds d'hypothèses orientant de telles études.

Parler ici d'une nouvelle utilisation du terme français « éthique économique » signifie problématiser l'utilisation de cette expression pour le niveau d'une réflexion systématique, car l'emploi de ce mot pour désigner des normes/règles de conduites dans la sphère économique (niveau : objet de réflexion) n'est pas nouveau.

Une lecture approfondie des publications en langue française sur cette question montre que le terme « éthique économique », au sens d'une réflexion systématique, n'est pas souvent explicitement défini et ainsi cela laisse une grande marge d'interprétation quant aux notions désignées par ce terme.

Souvent implicitement, parfois explicitement (par exemple : Naudet, 1995), l'expression « éthique économique » peut être utilisée comme un synonyme pour « éthique des affaires ». La notion de « l'éthique des affaires » elle-même peut couvrir des champs sémantiques de différentes tailles, passant d'une définition qui englobe toute l'économie, par une définition qui limite les « affaires » à une grande partie de la vie économique, jusqu'à une définition qui voit « affaires » et « entreprise » comme des synonymes en utilisant le terme « éthique des affaires » synonymes alors d'une « éthique de l'entreprise ». L'expression « éthique des affaires » peut être également considérée comme synonyme de « Droit des Affaires » (Sériaux, 1995). Le mot « éthique économique », à travers le synonyme « éthiques des affaires », peut donc couvrir dans le monde francophone d'aujourd'hui, des réflexions systématiques qui se distinguent déjà par la taille et la nature de leur objet d'analyse. Dans le cas où les expressions « éthique économique » et « éthiques des affaires » ne sont pas utilisées comme des synonymes, le terme « éthique économique » désigne une réflexion éthique sur l'économie ou l'économie en général, c'est-à-dire une réflexion sur un champ très vaste où le monde des « affaires » est englobé comme une forme de sous-système.

La diversité francophone actuelle des notions liées à l'expression « éthique économique » ne se limite pas à la question de l'objet exact de la réflexion éthique, mais elle se manifeste aussi à travers la question de la nature de la réflexion elle-même, descriptive et/ou normative et celle des origines des valeurs et références pour les règles et normes.

Suivant la tradition française, décrite dans une première étape (Schumacher, 2005), selon laquelle l'aspect prescriptif est beaucoup plus exprimé par les mots « la morale » ou « la déontologie », beaucoup d'auteurs attribuent à « l'éthique économique » plutôt un caractère descriptif. Les réflexions et recherches menées dans le cadre d'une « éthique économique » visent, par conséquent, surtout à analyser les normes/règles de conduite, leurs valeurs de

références et leurs origines (fondements) sans se lier à un « catéchisme » extérieur [4].

On trouve pourtant également des auteurs francophones qui attribuent à une « éthique économique » le rôle de l'observation (rôle descriptif), mais pas d'une façon catégorique qui exclut tout aspect prescriptif ; a ...elle (l'éthique économique) observe plus qu'elle ne prescrit. » (Ballet et Mahieu, 2003).

Si un éventuel aspect normatif de la réflexion d'une « éthique économique » n'est normalement pas mis en avant dans le monde francophone - on le retrouve plutôt dans le cadre d'une réflexion très liée à l'éthique, mais quand même distinguée et appelée « déontologie » - l'aspect normatif est très présent au niveau de l'objet de la réflexion. Les chercheurs francophones soulignent que l'aspect prescriptif se trouve non seulement dans la nature des règles/normes de conduite dans l'économie, mais qu'il est aussi observable dans les récents efforts des acteurs économiques et politiques pour établir des règles/normes dans des nouveaux secteurs de la vie économique. Toutes ces activités autour de l'éthique dans le monde économique des dernières décennies représentent un nouvel objet d'analyse pour les chercheurs et les décideurs impliqués qui prennent, contrairement aux universitaires, une attitude normative face au défi éthique. « Cette éthique normative s'inspire » selon Ballet et Mahieu « d'une doctrine, religieuse ou politique le plus souvent, mais peut prendre aussi un caractère opportuniste en créant un marché des normes éthiques. » (Ballet, Mahieu, 2003, p. 5). Pour désigner ce phénomène les chercheurs utilisent dans le monde francophone différentes expressions. Les deux auteurs cités ci-dessus parlent d'une « économie éthique » (Ballet et Mahieu, 2003, p. 5) et Anne Salmon, par exemple, analyse le phénomène comme « l'offre éthique de l'entreprise » (Salmon, 2002, p. 17), où les termes « l'éthique de l'entreprise », « l'éthique des affaires » et « l'éthique économique » peuvent être utilisés comme synonymes (Salmon, 2002, p. 77).

Pour ne pas se perdre dans une telle jungle ou dans ce jonglage français de mots et de notons, rappelons ici les différents aspects qu'il faut distinguer à propos de cette problématique. Primo, il ne faut pas confondre les deux niveaux : l'analyse elle-même, d'un côté, l'objet de recherche, de l'autre côté. La possibilité de pouvoir désigner dans la langue française les deux différents niveaux par le même mot « éthique » facilite bien sûr une telle confusion. Secundo, il est utile de différencier au niveau de l'objet d'analyse entre une réalité économique qui ne se réfère pas explicitement à des considérations éthiques, appelée par Ballet et Mahieu (2003, p. 5) une « économie non éthique » et une réalité économique qui se réfère explicitement à des considérations éthiques, appelées par les deux auteurs « économie éthique ».

Tertio, et cet aspect paraît être le plus lourd de conséquences pour l'utilisation nouvelle de l'expression française « éthique économique », beaucoup d'auteurs soulignent qu'une séparation entre une économie éthique et non éthique reste à la surface de l'objet observé, et qu'en réalité, l'économie, en tant que tel, peut être source des références éthiques, car toute existence humaine serait caractérisée par une « économicité fondamentale » (c'est à dire qu'il faut produire pour exister, et nul ne peut produire son existence entièrement seul) (Arnsperger, 2000). Prenant l'économie comme point de départ de l'analyse du même phénomène, on fait ressortir que l'économie englobe une dimension éthique et représente une source potentielle des références éthiques.

Un des premiers parmi les chercheurs germanophones à avoir analysé cette dimension éthique consubstantielle à la vie économique a été Peter Koslowski dans son livre : « Prinzipien der ethischen Ökonomie » (Koslowski, 1988). Cet ouvrage a été traduit dix ans plus tard en français et fut publié sous le titre « Principes d'économie éthique » (Koslowski, 1998). Malgré la traduction exacte de « ethische Ökonomie » par « économie éthique », on peut constater que des auteurs francophones qui se réfèrent explicitement [5] à Koslowski ou qui se réfèrent à la dimension éthique de la vie économique mise en valeur par l'auteur germanophone, préfèrent plutôt désigner ce phénomène par le terme « éthique économique ». Acceptant un lien existentiel entre la dimension éthique et la dimension économique comme un fait d'évidence, on pourrait conclure que l'ordre dans lequel placer les deux composantes de l'expression française : « éthique économique » ou « économie éthique » n'a pas d'importance.

Pourtant, cette approche se révèle problématique si on veut éviter de confondre les deux niveaux (objet de recherche et analyse elle-même). En effet, constater, au niveau de l'objet économique d'une analyse scientifique, l'existence d'une dimension éthique (i.e. « économie éthique ») est tout à fait autre chose que de concevoir une réflexion éthique uniquement fondée sur des catégories purement économiques (i.e. une façon de comprendre l'expression « éthique économique »). Un tel effort pour établir une pensée éthique uniquement fondée sur des catégories économiques a été entrepris dans le monde germanophone par Karl Homann (Homann, 1988) désigné parfois comme l'approche d'une « ökonomische Ethik » (Hengsbach, 1991, p. 47). Son approche n'a pas encore été traduite en français mais il devient évident qu'un traducteur choisirait certainement le terme « éthique économique » pour une telle approche, accentuant ainsi la confusion mentionnée ci-dessus.

Nombreux auteurs francophones utilisent l'expression « éthique économique » d'une façon nouvelle, c'est-à-dire pour une certaine forme de réflexion systématique, créant ainsi une nouvelle discipline universitaire, partagent le point de vue de Jean-Yves Naudet, quand celui-ci souligne : « .à long terme, dans la plupart des cas, d'un point de vue individuel, comme d'un point de vue de toute une communauté (l'entreprise, nation) le respect d'un certain nombre de valeurs favorise la réussite économique. [...] si le bien doit être recherché pour lui-même, il faut aussi affirmer qu'il n'est pas contreproductif bien au contraire. » (Naudet, 1995, p. 20).

L'utilisation nouvelle de l'expression « éthique économique » dans le monde francophone reflète donc, pour une partie des chercheurs, mais pas pour tous les acteurs universitaires, la volonté de prendre en considération les catégories éthiques qui se cachent dans l'économie et d'analyser dans quelle mesure l'économie pourrait fournir des références pour une réflexion éthique.

Comment expliquer cette nouvelle tendance en France ? Comme des effets de mode ? Comme un indicateur de mutations profondes ? Au stade actuel il est trop tôt pour pouvoir faire un diagnostic final. Selon l'analyse très approfondie d'Anne Salmon (2002, l'émergence d'une telle façon d'apercevoir la réalité économique n'est pas un phénomène de mode mais bien l'indice que le système économique, le « capitalisme », après avoir perdu successivement l'éthique protestante, l'éthique humaniste, les éthiques politiques comme l'éthique progressiste et l'éthique de l'action comme fournisseurs d'une légitimité venant de l'extérieur (de l'économie), a commencé - faute d'autres offres de l'extérieur - à chercher ses fondements éthiques à l'intérieur de lui-même, et cela également dans le monde francophone. Pour résumer ces observations, il devient évident que la nouvelle utilisation de l'expression française « éthique économique », souvent sans définition précise, implique encore un si vaste champs de significations qu'il est impossible de l'attribuer à une seule cause sociétale. Une telle présomption d'une relation cause-effet précise, suggérerait une notion exacte désignée par « éthique économique » qui n'existe pas dans la réalité (francophone). Ceci dit, on ne peut pourtant pas ignorer qu'une partie importante des chercheurs francophones associent l'expression à une recherche d'éthique où la dimension éthique est consubstantielle à l'économie et où l'économie, en tant qu'économie, mais aussi en tant que réflexion (en forme des sciences économiques), est considérée comme source potentielle de références éthiques.

Compte tenu de la prémisse de l'auteur quant à la potentialité supposée d'une prédominance du politique sur d'autres domaines de société [6] (comme par exemple l'économie) et vu l'intention, mentionnée ci-dessus de développer une pensée éthique européenne qui aide le politique à retrouver une certaine autorité morale, il paraîtrait inopportun d'utiliser pour une telle pensée l'expression « éthique économique ». En effet l'emploi de cette expression, comme Anne Salmon l'a détaillé, suggère souvent le contraire, c'est-à-dire une prédominance de l'économie sur le politique.

C'est pour cela qu'on choisira ci dans la langue française, pour la pensée éthique européenne l'expression « l'éthique de l'économie ». Par cette expression, l'auteur essaie d'offrir un terme qui permet de couvrir tout le vaste champ de l'économie sans se faire un collaborateur inconscient de l'économisme. Dans ce sens, l'expression française « éthique de l'économie » est probablement la meilleure traduction du terme allemand Wirtschaftsethik et des concepts qui y sont liés, et également l'équivalent correct de l'expression anglaise de économie ethics.

Quel rôle pour l'économie dans l'UE du XXI^e siècle : un choix politique

La réponse à la question du rôle de l'économie dans l'avenir de l'UE implique, entre autres, un positionnement face à l'articulation entre le politique et l'économie. Comme nous venons de le montrer, l'idée que se font de cette articulation les différentes cultures européennes, varie d'une culture à l'autre [7]. Elles attribuent des champs de compétence de différentes tailles et déterminent diverses formes de relation entre les deux domaines. En ce qui concerne l'aspect hiérarchique de leurs relations, les études historiques révèlent pourtant que pour toutes les cultures européennes le politique, même limité dans la tradition anglo-saxonne, parfois dans son pouvoir, à des fonctions classiques appelées « régaliennes », et il occupe dans la perception collective, comme l'expression « régalienne » l'indique, une place supérieure à l'économie.

Historiens, politologues et économistes sont, pour la plupart d'entre eux, d'accord pour constater que le processus historique de la Construction Européenne est basé sur une telle perception partagée de la prééminence du politique sur l'économie. Envisageant une organisation future des relations intra-européennes qui évite les guerres et assure la paix, cet objectif politique est visé par des moyens politiques (mise en commun des pouvoirs politiques), par des moyens économiques (marché commun, monnaie unique) et par d'autres moyens (sociaux, culturels). C'est l'instance politique qui fixe les objectifs et c'est l'économie qui sert de moyen pour atteindre ces objectifs politiques. Si cette approche, appliquée dans la deuxième moitié du XX^e siècle, correspond bien à la façon traditionnelle européenne de percevoir l'articulation hiérarchique entre le politique et l'économie - une tradition, qui trouve ses racines dans l'antiquité grecque - il paraît légitime de se poser la question de savoir si elle peut être encore l'approche adéquate au début de ce XXI^e siècle qui se caractérise par des mutations révolutionnaires. On peut décrire ces mutations comme le déroulement extraordinairement rapide et simultané de trois révolutions : une révolution économique (« mondialisation »), une révolution technologique (moyens de transport et communication) et une révolution génétique (Guillebaud, 2001). On peut classer ces mutations différemment et personne, parmi les observateurs scientifiques et philosophiques, n'est capable aujourd'hui de mesurer la profondeur de ces mutations et de pronostiquer exactement leurs impacts dans l'avenir. Pourtant, elles sont bien réelles et représentent des nouveaux défis pour la Construction Européenne. La révolution économique, par exemple, qui renforce le poids de l'économie dans la société, se reflète aussi dans l'évolution des significations des mots, comme il a pu être montré ci-dessus pour la notion *economy* dans la culture anglophone.

Une réflexion systématique sur le futur rôle de l'économie dans l'Union Européenne, sur les valeurs partagées qui y sont liées et ainsi que sur une partie importante de la future identité européenne, ne peut pas être menée en ignorant toutes ces mutations profondes. Si elle veut aboutir à des conseils opérationnels et à des réalisations concrètes, elle doit prendre en considération la nécessité pour l'UE de se positionner face à ces mutations qui posent radicalement la question du rôle de l'économie et la question de la définition de « l'humain », si important dans la naissance identitaire de l'Europe. Quelle idée de l'Europe pour l'avenir ? Quel rôle pour l'économie ? Quelles valeurs ? Répondre à ces questions nécessite des prises de position en amont car on ne peut y répondre sans avoir fait ou sans devoir faire certains choix fondamentaux. Les différents acteurs peuvent se situer dans les pouvoirs politiques, dans la société civile, dans la sphère économique ou dans le monde universitaire. Les destinataires principaux de cet article se trouvent dans le monde universitaire [8]. Il faut donc adapter pour les choix fondamentaux, nécessaires ci, la forme qui corresponde au monde scientifique, c'est-à-dire un positionnement épistémologique.

Ce positionnement a été fait dans l'analyse précédente et s'est concrétisé en trois prémisses [9], dont la troisième relève d'une importance aiguë à cette étape d'argumentation. Voici encore une fois ces termes : « Prémisses : Sur une échelle européenne ou mondiale la politique peut avoir une prééminence sur les autres domaines d'une société. » Appliquer cette prémisses ci implique logiquement que :

- une prééminence du politique sur l'économie à l'échelle européenne est considérée comme possible.
- en supposant des possibilités à l'échelle européenne ou mondiale, une perception déterministe des

évolutions/mutations en cours est refusée. · par conséquent, l'auteur ne s'inscrit pas dans une perspective déterministe, selon laquelle les mutations actuelles résulteront d'une façon inévitable dans une prééminence de l'économie sur le politique.

Sur cette base, il paraît important d'élucider les implications pour une future éthique européenne de l'économie d'une telle possibilité de prééminence (à l'échelle européenne) du politique sur l'économie. Une première conséquence logique est de ne pas considérer la détermination du futur rôle de l'économie dans l'Union Européenne comme le seul résultat des forces des marchés (mondiaux), mais de laisser ci une place au politique, comme à une possibilité à ne pas exclure ex-ante. Ainsi, la détermination du rôle de l'économie, dans l'avenir européen, se révèle comme un choix politique à faire, c'est-à-dire un choix à faire par les autorités politiques dans l'Union Européenne.

Dans cette approche, le politique garde ou acquiert à l'échelle européenne le pouvoir de déterminer le rôle de l'économie, de lui fixer un Rahmen(ordnung) (concept de « ordre encadrant l'activité économique » ; très cher à la tradition allemande de l'ordo-libéralisme et de l'approche d'une « économie sociale de marché » [10]), c'est donc le monde politique qui a besoin de références, de valeurs, de critères pour juger et décider ce qui est « bon » (et à retenir) et ce qui est « mauvais » (et à éviter) dans un ordre économique à mettre en place à l'échelle européenne.

Or, qui dans le monde universitaire pourrait, pour cette problématique, servir comme force de proposition et de conseil ? Sans participation active des universitaires et des chercheurs dans ce domaine le risque est grand que le pouvoir politique prenne ses décisions surtout en fonction des considérations opportunistes, du court terme et des influences lobbyistes. Dans la section qui suit, différentes disciplines universitaires seront examinées quant à leur potentiel en conseil et en force de propositions dans le domaine d'une réflexion éthique de l'économie.

Des disciplines universitaires : acteur potentiels en conseil politique

La taille limitée de cet article ne permet pas d'approfondir ci la question générale des problèmes et des limites actuelles d'un conseil au politique fourni par le monde universitaire (cf. ICN + FGbS, 1999 ; Jens et Romahn, 2005). Quand ce type de conseil est problématisé dans cette section, cela est fait sur la base de la supposition qu'un tel conseil ne correspond pas à un exercice vain, fournissant au maximum une forme d'alibi pour les responsables politiques. Cette problématisation est même imprégnée de la conviction qu'un conseil concerté représentant une partie importante du monde universitaire européen pourrait peser d'une façon considérable sur la politique.

Le défi de l'interdisciplinarité

Or, quelle discipline universitaire serait à même de fournir un conseil au monde politique dans le domaine éthique de l'économie ? Vu les données du problème, analysées ci-dessus, trois disciplines paraissent adéquates : la science politique, la science économique et l'éthique en tant que philosophie morale. Est-on obligé d'attribuer le rôle d'un conseiller exclusif à une de ces trois disciplines ? Le caractère interdisciplinaire de la problématique parle contre une approche exclusive. Or, si on retient plusieurs disciplines, comment les articuler entre elles ? Y-a-t-il une discipline qui englobe les autres, qui serait à la tête d'un classement hiérarchisé des trois ? La philosophie pratique classique offrirait une telle hiérarchisation, en mettant la science politique à la tête qui intégrerait l'éthique et la science économique. Préservant, selon la prémisse 3, un rôle important pour le politique au niveau européen, faut-il en déduire la nécessité de donner une prééminence à la science politique dans le travail du conseil scientifique ? Cette conclusion n'est logiquement pas nécessaire, mais peut être envisagée par certains universitaires. Vu les mutations profondes de la société actuelle, il paraît pourtant plus prometteur, pour l'opérationnalité du conseil, que la forme de l'articulation entre les différentes disciplines soit laissée au libre choix de ces universitaires qui, venant des horizons disciplinaires différents, s'engagent au niveau européen dans un travail de conseil en éthique de l'économie. À une époque où aucune norme ou aucune morale ne s'impose plus « naturellement » dans une société occidentale, où

une hiérarchisation des valeurs et des domaines de société « à la grecque (classique) » n'existe plus, il serait très contraignant d'imposer une certaine hiérarchisation aux chercheurs comme une condition sine qua non de travail.

Laisser aux chercheurs, engagés eux-mêmes, le choix de la pondération des trois disciplines, dans le cadre d'une approche interdisciplinaire, n'enlève rien à la nécessité de clarifier de quelle façon ces trois disciplines sont compatibles, de quelle façon leurs approches, liées à la même problématique, peuvent se compléter et de quelle manière elles pourront être contradictoires. Il paraît évident que la forme retenue de compatibilité a également des conséquences sur la question de la pondération.

L'histoire des sciences a montré que les approches des sciences politiques et de la philosophie morale sont capables de se joindre sans grand problème dans la mesure où la réflexion éthique générale peut, dans une logique d'une éthique appliquée, intégrer la discipline des sciences politiques par la voie de la philosophie politique. La collaboration est donc relativement rodée et l'est également pour l'encadrement normatif du champ économique. Un vrai problème de compatibilité se pose surtout entre la science économique, d'un côté, et l'éthique, de l'autre côté. La science économique, est-elle par elle-même, fournisseur de normes éthiques, à la place des autres sciences, coopérant avec elles ou en concurrence avec elles, ou non ? Si c'est non, la science économique aiderait-elle surtout à expliquer le système complexe de l'économie dans lequel agiraient les règles/normes de conduites fournies par un extérieur non-économique ?

La relation entre la science économique et l'éthique (comme réflexion systématique)

Ces dernières décennies, cette relation a été le nouvel objet des recherches menées par des économistes, sociologues et des philosophes spécialisés en éthique [11]. Le souci de systématisation a amené un groupe de 19 chercheurs germanophones, de différentes disciplines universitaires, à établir à la fin des années 80, une typologie des recherches interdisciplinaires de la science économique et de l'éthique à l'aide de laquelle ils distinguent 10 types (Hesse, 1988, p. 9-35). Ces chercheurs ont construit leur typologie en utilisant les quatre distinctions différentes :

a) statut méthodologique : normatif ou analytique/empirique b) concept de science économique : théorie de marché ou théorie générale du comportement humain c) concept d'interdisciplinarité : application (d'une norme venant de l'extérieur de l'économie) ou contribution au fondement (de l'éthique) d) paradigme d'éthique : Individualethik ou Sozialethik [12].

Dans la perspective d'une éthique normative au niveau de l'individu, basée sur une idée de l'économie comme une théorie de marché qui applique des normes venant du monde non économique, les chercheurs classent le concept du « prix juste », l'éthique ou la culture de l'entreprise et les réflexions de Luther. A la même logique, mais cette fois-ci au niveau de la société, ils attribuent l'ordolibéralisme, le concept de l'économie de marché, l'idée d'un nouvel ordre économique mondial.

Les approches, qui suivent une éthique normative au niveau de l'individu, pour qui l'économie est une théorie de marché, et qui sont censées contribuer à l'élaboration des normes éthiques, englobent, selon ces chercheurs, les concepts de L. von Mises, F.A. von Hayek et R. Nozick, qui toutes reflètent la liberté du marché comme paradigme de la liberté individuelle de l'homme. Des approches comparables, mais orientées vers la société qui englobe l'économie de marché, comprendraient les concepts de l'économie politique classique ou socialiste (Smith, Ricardo, Mill, Hegel, Marx).

Si l'économie est comprise comme une théorie générale du comportement humain, une éthique normative de l'individu, qui applique des normes venant de la sphère non économique, mène à la mise en place d'une éthique

pour politicien, pour fonctionnaires, bureaucrates et managers. Si cette idée est appliquée au niveau d'une société, on retrouve les concepts de la cogestion et de la théorie de justice (Rawls, Habermas).

La même conception de la science économique, mais dotée de l'intention de contribuer à l'élaboration des normes éthiques, intègre, au niveau individuel, l'approche du calcul des conséquences des actions comme fondement des normes morales, comme le propose, par exemple, J. Bentham. Au niveau d'une approche sociétale, l'approche se manifeste dans un fondement économique des institutions morales, représentée par l'utilitarisme des règles de T. Hobbes et les diverses théories économiques de la constitution, de la démocratie, du droit et des coûts de transactions (Brandt, Elster, Harsanyi, Buchanan, Posner, Williamson). Si la visée méthodologique n'est pas normative mais analytique/empirique, on peut distinguer, selon ce groupe de chercheurs, entre la théorie empirique sur le respect des normes au niveau individuel (Weber, Hirschman), et des théories empiriques sur le développement des institutions morales (von Hayek, Luhmann).

Dans leur évaluation des différents types d'interdisciplinarité, esquissées ci-dessus, ces chercheurs sont sceptiques et veulent savoir dans quelle mesure l'utilisation d'un mode d'interdisciplinarité du type « application » est encore opérationnelle à l'époque actuelle. La difficulté de délimiter clairement un domaine économique et l'importance du contexte sociétal rend problématique le fait de juger « bon » ou « mauvais » le comportement d'un acteur (Hesse, 1988, p. 27). Ces chercheurs plaident pour un mode de relation entre la science économique et l'éthique, où la première doit participer, sans prétention d'exclusivité, à l'élaboration normative du fondement des normes éthiques.

Cette conclusion ne fait pourtant pas l'unanimité dans le monde universitaire germanophone. Friedhelm Hengsbach, par exemple, précise dans une analyse approfondie des différentes relations : science économique - éthique, qu'il publie au début des années 90, que le mode d'interdisciplinarité du type : « application », reste d'actualité, surtout pour ceux qui ne se situent pas comme les gagnants des jeux de forces du marché (Hengsbach, 1991, p. 66 -80). Il distingue quatre formes de relation entre l'économie et la réflexion éthique : a) l'antinomie ; b) le dualisme (la doctrine des « deux mondes ») ; c) la mise au même niveau et d) la prééminence.

Dans une logique d'antinomie entre la « logique propre » (ou « l'ordre spontané » de von Hayek) de l'économie et la réflexion éthique, Hengsbach observe dans la réalité une prééminence de fait de l'économie sur la réflexion éthique. Le rôle de cette dernière consiste uniquement à confirmer un ensemble déjà donné (ou « né spontanément ») de normes ou à chercher des meilleures performances d'adaptation au système économique donné (Hengsbach, 1991, p. 41).

L'idée du dualisme selon laquelle la science économique est « neutre », c'est-à-dire sans aucun élément de jugement de valeur [thèse de M. Weber qui s'est révélée comme « cul de sac » (Hengsbach, 1991, p. 42)] contrairement à la réflexion éthique, mène, selon lui, dans la réalité - à travers une science économique qui se présente comme une logique pure et formelle dans un vide sociétal - à une soumission de fait de la réflexion éthique à l'économie.

Dans une troisième étape, Hengsbach examine si la mise au même niveau des deux domaines pourrait être une solution pour l'avenir. Selon lui, cette mise au même niveau se manifeste à travers deux approches : une « économie éthique » où la réflexion économique comprend implicitement des catégories éthiques [13] et une « éthique économique » où l'éthique est argumentée en catégories économiques [14]. Ce procédé de mise au même niveau a la préférence du groupe de chercheurs cité ci-dessus. Cette préférence semble sous-jacente à beaucoup de réflexions francophones réunies sous l'étiquette d'une « éthique économique ». Cette égalisation des niveaux offre, selon lui, une éthique de l'économie qui est une éthique d'un égoïsme sain et bien entendu. Cette éthique est basée sur l'observation que, dans la réalité, il n'y a ni une réflexion éthique qui puisse ignorer les logiques de l'économie, ni une économie réelle en dehors des considérations éthiques. Une telle éthique ne convainc pourtant pas Hengsbach, qui note :

1) que charger les actes économiques tel que l'épargne, l'investissement ou d'autres d'une motivation morale ne résisterait pas toujours à un examen empirique, 2) qu'une telle interprétation des actes économiques qui les lie aux motifs semble transformer l'éthique en moyen pour la sauvegarde des structures existantes, 3) qu'une morale obligatoire pour tous ne s'impose pas forcément, vu les possibilités du comportement du « free rider » (passager clandestin), 4) qu'une telle éthique est uniquement réalisable au prix d'une définition purement formelle de l'acte économique (Hengsbach, 1991, p. 48-50).

Le résultat est donc, selon lui, qu'une telle éthique correspondrait à une construction idéaliste, qui par le choix de ses définitions laisse disparaître les conflits dans une société. Une telle éthique serait incapable de réaliser un accord juste des intérêts divergents, car il lui manque un principe d'obligation générale qui pourrait servir comme idée régulatrice des normes morales. Un pur fait, même celui d'une adhésion collective, ne peut finalement pas fonder une éthique (Hengsbach, 1991, p. 51).

C'est pour cela qu'une prééminence de la réflexion éthique sur l'économie est la seule forme de relation qui, pour lui, assure que la réalité non-harmonieuse de la société, et particulièrement de l'économie, ne soit pas écartée de la perception éthique, et que la liberté de l'homme de percevoir et de décider lui-même ne soit pas niée par un regard déterministe.

La brève restitution non exhaustive de ces réflexions du monde universitaire germanophone autour de la relation entre l'économie et l'éthique permet de mieux saisir les implications du choix de mode d'interdisciplinarité entre la science économique et l'éthique. Il devient visible que la forme de mode d'interdisciplinarité choisie comprend des implications pour la question de la pondération et d'une éventuelle hiérarchisation. C'est sur le fond de ces clarifications que le choix de l'approche d'une éthique de l'économie sera expliqué dans la prochaine section.

L' « éthique de l'économie » : revaloriser le politique et le libérer de sa surcharge

Ayant opté, sur la base de notre prémisse 3, pour une approche où on attribue au politique le rôle potentiel de désigner un champ (limité) à l'économie au niveau d'une entité politique européenne, et après avoir, dans un premier temps, examiné quelles disciplines universitaires pourraient être un acteur pour conseiller le politique, puis dans un deuxième temps, après avoir analysé différents modes d'interdisciplinarité possibles (quand on ne veut pas recourir uniquement à une seule discipline), il reste à déterminer la place d'une éthique de l'économie dans ce contexte.

a) la relation entre le politique et le sens (de la vie) a changé depuis : sécularisation, désenchantement des idéologies politiques. b) les institutions et les hommes politiques sont confrontés à une crise de confiance et d'adhésion de la part des citoyens qui recherchent l'efficacité et la crédibilité. c) le domaine économique est d'une tout autre importance qu'à l'époque de l'antiquité.

Ignorer ces obstacles et postuler tout de même l'exclusivité d'un fondement normatif politique, risque, aux yeux des contemporains, de surcharger le politique et d'agrandir le champ de déceptions et frustrations potentielles. En effet, pour beaucoup de citoyens des pays membres de l'UE, les sources normatives de la politique ne doivent pas uniquement sortir du champ politique. Une telle approche nuirait à la crédibilité de la politique et à la science politique elle-même.

Une autre menace pour le pouvoir prescriptif du politique vient de l'autonomisation grandissante de l'économie. Il n'est pas surprenant que les défenseurs du politique dans le monde universitaire se méfient de ces types d'approches de la science économique qui appliquent leurs concepts et leurs catégories également au domaine politique ou aux divers domaines de la société [15]. La science économique comme « co-fournisseur » des normes

qui seront censées justifier la limitation du champ économique lui-même est donc regardée avec beaucoup de scepticisme. Il a été montré précédemment que les différentes cultures (française, allemande et britannique) influencent la position qu'on concède à l'économie même quand le regard se veut scientifique. Or, toutes les approches de la science économique ne sont pas caractérisées par une tendance « hégémonique » et certaines peuvent, vu leur caractère interdisciplinaire (comme partie d'une théorie générale du comportement humain), s'articuler avec la science politique sans inquiéter les politologues.

Étant donné la fragilité d'une approche exclusivement fondée sur la science politique dans ce domaine, et face aux problèmes soulevés par la science économique comme fournisseur direct des normes qui justifieraient une limitation de son propre champ de recherche, il paraît évident que la politique serait mieux servie en conseil si elle acceptait également la réflexion éthique normative comme force de proposition des normes et des règles. L'histoire de la pensée éthique, abordée ci-dessus, révèle cette discipline comme un espace où, entre autres,

· on est déjà expérimenté dans le fondement final des normes/règles de conduites, · un pluralisme des approches est bien présent, · il existe également des « bonnes » méthodes pour résoudre des problèmes de conflits de valeurs (Stuckelberger, 2001, p. 40-45).

Laisser entrer l'éthique de l'économie dans la cour européenne des conseillers en politique aurait donc plusieurs avantages. Primo, elle permettrait que la réflexion universitaire normative sur la place de l'économie dans la société européenne se développe sans l'obligation pour les chercheurs de s'engager ex ante pour un système économique ou un système politique donné. Beaucoup de chercheurs y retrouveraient sans doute une certaine liberté de réflexion fondamentale. Secundo, la réflexion politique au lieu d'être écrasée par une surcharge de demande en « éthique » envers elle, liée à un énorme risque de déception de la part des citoyens, pourrait se faire épauler par une autre discipline universitaire, expérimentée et moins compromise par la méfiance des citoyens. Tertio, vu les différences culturelles quant aux rôles donnés à l'économie et au politique, l'éthique est probablement un terrain plus « neutre », ou moins « national », pour accueillir la réflexion des chercheurs européens.

Evidemment l'histoire des pays a joué également dans l'évolution terminologique liée à l'éthique et la morale, mais comme l'analyse l'a montré, l'utilisation du mot français « éthique » dans le sens germano- et anglophone, c'est-à-dire, pour désigner une réflexion systématique descriptive ou normative concernant des règles/normes de conduite, existe déjà dans le monde francophone et pourrait s'étendre facilement à une échelle plus large. Charger l'expression « éthique » de ce sens, c'est ce qui sera proposé ici.

Vu, que l'expression française « éthique économique » sous-entend souvent, soit une économie fournisseur elle-même des normes éthiques, soit une éthique conçue uniquement en catégorie économique, ce terme n'est pas proposé ici pour la pensée éthique européenne envisagée. Pour éviter ces sous-entendus restreignant l'analyse et pour garder, dès le départ, le champ d'investigation et de réflexion autour de l'économie le plus ouvert possible, l'expression proposée ici sera : « **l'éthique de l'économie** ».

Quant à son mode d'interdisciplinarité avec la science économique, cette éthique de l'économie peut se concevoir soit dans une logique « d'application » (d'une norme venant de l'extérieur de l'économie), soit dans une logique « de contribution au fondement » (de l'éthique). Même si l'auteur partage les doutes de Hengsbach et préfère une logique d'application, cela ne l'amène pas à vouloir limiter l'approche d'une éthique de l'économie à une telle perspective. Il faut que cette discipline soit justement un endroit où, au niveau européen également, les différentes modes de pondération entre la science économique et l'éthique trouvent leur place.

Plaider pour une éthique européenne de l'économie signifie donc ici :

a) plaider pour l'utilisation plus large dans le monde francophone du terme « éthique » dans le sens d'une réflexion systématique descriptive et/ou normative sur les normes/règles de conduites (comparable au monde germano- et anglophone), b) plaider pour l'utilisation de cette voie universitaire pour mieux discerner et délimiter la place future de l'économie dans le cadre de l'Union européenne ; « mieux » indiquant ci : avec une plus grande chance d'avancer vers la découverte d'un fond commun de pensées des Européens en choisissant une approche qui ne nécessite pas ex ante des professions de foi des chercheurs en un système politique ou en un système économique, c) plaider, au niveau européen, pour le pouvoir de décision du politique sur le rôle de l'économie, conseillé, dans ce défi énorme et délicat, aussi par une réflexion éthique européenne.

Gunter.Schumacher@icn-groupe.fr

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Arnsperger, Ch. (2000), Échange, besoin, désir : L'économie de marché comme enjeu-clé de l'éthique contemporaine, *Revue d'éthique et de théologie morale -Le supplément*, n 213 (juin 2000), 47-82.

Ballet, J. et Mahieu, F.-R. (2003), *Éthique économique*, Paris, Éditions Ellipses.

Baslé, M. (année pas indiquée), *Quelques économistes allemands*, La Garenne-Colombes, Éditions de l'Espace Européen.

Caillé, A. (2002, Éthique et économie, L'impossible (re)mariage ? , *Revue du MAUSS*, 1er semestre, Paris, La Découverte.

Cassin, B., Crépon, M. et Prost, F. (2004), Morale/Éthique, in : *Vocabulaire européen des philosophies*, Cassin, B. (sous la dir.), Paris, Seuil/Le Robert, 819-827.

Guillebaud, J.-C. (2001), *Le principe de l'humanité*, Paris, Éditions du Seuil.

Hengsbach, F. (1991), *Wirtschaftsethik*, Freiburg, Basel, Wien, Herder Verlag.

Hesse, H. (1988), *Wirtschaftswissenschaft und Ethik*, Schriften des Vereins für Sozialpolitik, Neue Folgen, vol. 171, Berlin, Duncker & Humblot.

Homann, K. (1988), *Die Rolle ökonomischer Überlegungen in der Grundlegung der Ethik*, in : Hesse, H., *Wirtschaftswissenschaft und Ethik*, Schriften des Vereins für Sozialpolitik, Neue Folgen, vol. 171, Berlin, Duncker & Humblot, 215-240.

Homann, K. (1997), Sinn und Grenze der ökonomischen Methode in der Wirtschaftsethik, in : Aufderheide, D. et Dabrowski, M. (éds.), *Wirtschaftsethik und Moralökonomik*, 11-42.

Institut Commercial de Nancy (ICN) et Forschungsinstitut für Gesellschaftspolitik und beratende Sozialwissenschaft e.V. (éds.) (1999) (ICN + FGbS 1999), *Responsabilité des chercheurs et construction européenne*, Nancy, Signe Communication.

Jens, U. et Romahn, H. (éds.) (2005), *Glanz und Elend der Politikberatung*, Marburg, Metropolis Verlag.

Koslowski, P. (1988), *Prinzipien der ethischen Ökonomie*, Grundlagen der Wirtschaftsethik und der auf die Ökonomie bezogenen Ethik, Tübingen, Mohr Verlag.

Koslowski, P. (1998), *Principes d'économie éthique*, traduit de l'allemand par Anne Saada, Paris, Les éditions du Cerf.

Kuhn, Th. S. (1970), *The structure of Scientific revolutions*, 2ème édition, Chicago, Chicago University Press.

Langer, F. (2004), Économie, in : *Vocabulaire européen des philosophies*, Cassin, B. (sous la dir.), Paris, Seuil/Le Robert, 333-335.

Naudet, J.-Y. (1995), Enseignement et recherche en éthique économique : Bilan et perspectives en Europe, Collection Éthique et Déontologie (dirigé par le même auteur), Librairie de l'Université d'Aix-en-Provence (Ed.).

Panther, St. (2005), Wirtschaftsethik und Ökonomik, in : *Wirtschafts- und Unternehmensethik, Rückblick - Ausblick - Perspektiven*, Schriftenreihe für Wirtschafts- und Unternehmensethik (sfwu), Band 10, Beschorner, T. et alii (éds.), 67-94.

Salmon, A. (2002), *Éthique et ordre économique, Une entreprise de séduction*, Paris, CNRS Éditions.

Samuelson, P.A. et Nordhaus, W.D. (1989), *Economics*, 11ème édition, New York, McGraw-Hill.

Schumacher, E.G. (2005), Pour une [pensée] éthique européenne de l'économie [I] : analyse comparative des termes, notions et concepts français, allemands et anglais, Cahier de Recherche ICN 2005-01, Groupe ICN Ecole de Management, Novembre 2005.

Sen, A. (1991), *On ethics and economics*, Oxford, Blackwell Publisher.

Sen, A. (1993), *Éthique et économie*, Paris, Presses Universitaires de France.

Sériaux, A. (1995), La philosophie du droit, in : *Enseignement et recherche en éthique économique : Bilan et perspectives en Europe*, Collection Éthique et Déontologie (dirigé par Naudet, J.-Y.), Librairie de l'Université d'Aix-en-Provence (Ed.), 75-80.

Stuckelberger, C. (2001), *Ethischer Welthandel*, 1ère éd., Bern, Stuttgart, Wien, Verlag Paul Haupt.

Ulrich, P. (2000), *Integrative Wirtschaftsethik : Grundlagenreflexion der ökonomischen Vernunft, Ethik und Sozialwissenschaften*, 11, Cahier 4, éds. Benseler, F. et alii, 555-642.

Willaime, J.P. (2004), *Europe et religions, Les enjeux du XXIe siècle*, Paris, Fayard.

- [1] Les termes « l'économie » et « l'économique » ainsi que les termes « la politique » et « le politique » peuvent être utilisés respectivement comme synonymes. Les réflexions qui suivent seront pourtant basées sur une différenciation des termes. Les expressions « la politique » et « l'économie » seront employées pour désigner les manifestations concrètes, réelles et historiques dans les domaines respectifs, tandis que seront désignés avec « le politique » et « l'économique » les rôles ou fonctions, l'aspect potentiel et abstrait de ces sous-systèmes d'une société.
- [2] On retrouve ici une situation analogue à l'utilisation des mots « éthique » et « ethic »/« ethics ». En français on peut employer le mot « éthique » pour désigner la science et l'objet de recherche, tandis qu'en anglais on utilise deux mots différents : « ethic » pour l'objet et « ethics » pour la science. Encore une fois on peut constater que le français est source des risques supplémentaires de confusion.
- [3] Même si le genre peut varier
- [4] Le succès très incertain de cette approche a été déjà mentionné dans Schumacher, 2005 se référant à Cassin, Crépon et Prost, 2004, p. 825
- [5] comme par exemple Anne Salmon, 2002
- [6] Cette prémisse (= « prémisse 3 ») est présentée dans Schumacher, 2005 et elle s'exprime ainsi : « Sur une échelle européenne ou mondiale la politique peut avoir une prééminence sur les autres domaines d'une société. »
- [7] L'analyse s'est limitée à trois cultures (franco-, germano- et anglophone)
- [8] Suivant ici la même orientation que les réflexions en Schumacher, 2005 ; voir là aussi pour l'argumentation.
- [9] Cf. Schumacher, 2005, p.6 -7 : prémisse 1= « Il est possible de distinguer une expression descriptive d'une expression prescriptive. » ; prémisse 2 = « « Ni dans la phase de recherche et de découverte, ni dans la phase d'explication et de justification, ni dans la phase d'application, l'activité scientifique ne peut éviter totalement des implications prescriptives. »
- [10] Notion reprise dans le « Traité établissant une Constitution pour l'Europe », article 1-3,3
- [11] Comme un des derniers travaux fondamentaux d'un économiste (et prix Nobel) du monde anglophone soit indiqué ici : Sen, 1991 ; traduit en français par Sophie Marnât : Sen, 1993 ; dans le monde francophone une des problématisations importantes et récentes de la relation entre l'éthique et l'économie a été faite par le sociologue Caillé, 2002, mais soit cité aussi un récent ouvrage de deux économistes traitant la thématique Ballet, Mahieu, 2003, ; dans le monde germanophone soit cité l'ouvrage collectif de 19 auteurs, économistes, philosophes et théologiens, qui, à l'initiative du prestigieux Verein für Socialpolitik, ont analysé l'articulation possible entre les sciences économiques et l'éthique : Hesse, 1988, ; mais d'autres problématisations de ce lien soit citées aussi Ulrich, 2000 et Panther, 2005.
- [12] Pour un rappel de ces deux notions allemandes cf. le tableau in : Schumacher, 2005, p. 16.
- [13] C'est l'approche développée par Koslowski, 1988.
- [14] Concept défendu par Homann, 1988
- [15] Ce qui s'est concrétisait, parmi d'autres, dans les approches de « la Nouvelle Economie Politique » ou « l'Economie du Droit ».